

DÉPARTEMENT

HÉRAULT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents Comité syndical
Présents En exercice

37 37 20

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc
& Vignobles

Séance du 08 mars 2012

Date de la convocation
09 02 12

Date d'affichage
09 02 12

Objet de la Délibération :

2012-03-08
Habitat

L'an deux mille douze

Et le Huit Mars

à Dix Sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents: MM

JN. BADENAS (Conseil Général), **P. BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F. BOUTES** (Conseil Général), **Y. CASSILI** (CdC Monts Orb), **R. CHABBERT** (CdC Le Minervois), **JP CRASSUS** (cdc Saint-Chinianais), **JL. FALIP** (Conseil Général), **Y. FRAÏSSE** (CdC Minervois), **M. GIL** (CdC Orb-Taurou), **C. GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **MA. EDO** (CdC Monts d'Orb), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux), **F. MARTY** (CdC Orb Jaur), **H. OBIOLS** (CdC Lirou et Canal du Midi), **M. OLMOS** (CdC Minervois), **D. PASSET** (Le Poujol/orb), **Y. POUJOL** (CdC Combes & Taussac), **JP. ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G. ROUDIER** (CdC Orb-Taurou), **R. TROPEANO** (Conseil Général)

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture 12 03 12

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
15 MARS 2012
SERVICE COURRIER

Objet : Habitat

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles a engagé, en 2007, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale, qui va se clôturer le 30 juin prochain, avec un bilan extrêmement significatif, bien au-delà des objectifs initiaux fixés.

Afin de pérenniser la politique de l'habitat sur le territoire, compte tenu des besoins très importants, la perspective d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) peut être envisagée, sous réserves de la réalisation préalable d'une étude opérationnelle afin :

- d'évaluer les besoins du territoire, notamment en matière d'habitat indigne et de précarité énergétique,
- de faire des propositions au vu de la réglementation actuelle et de proposer une stratégie opérationnelle,
- d'établir la convention de PIG et de définir des missions opérationnelles

Cette étude devra être menée par un bureau d'étude dans le cadre d'un appel d'offres choisi à l'issue d'une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée.

Le calendrier prévisionnel prévoit un démarrage de l'étude début avril 2012 et une clôture à la mi-juillet, à l'issue de laquelle un Programme d'Intérêt Général (PIG) pourrait être engagé en Octobre 2012.

Le coût total de l'étude s'élève à 40.000 €, pour lequel des cofinancements sont sollicités auprès de :

- la Région Languedoc-Roussillon, à hauteur de 7 500 €
- du Département de l'Hérault, à hauteur de..... 24 500 €

Durant la période intermédiaire (juillet à septembre 2012), la Mission Habitat du Pays assurera le suivi des dossiers qui pourront être instruits dans le cadre des conditions règlementaires du diffus.

Pour cette période, le coût total de l'équipe du suivi animation s'élève à 74.714 €, pour lequel un cofinancement est sollicité auprès du Département de l'Hérault, à hauteur de 59.771 €, le solde étant apporté par le Pays en autofinancement.

A partir du mois d'octobre, le suivi-animation sera fait dans le cadre du PIG, pour un coût total de 74.714 €, pour lequel les cofinancements suivants pourront être sollicités auprès :

- du Conseil Régional, à hauteur de 7.471 €
- du Département de l'Hérault, à hauteur de..... 21.875 €
- du Département de l'Hérault, au titre de la délégation de l'ANAH, à hauteur de..... 21.875 €,

le solde étant apporté par les communautés de communes et les communes hors intercommunalité, à hauteur de 1,50€/an/habitant.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur la poursuite de l'action du Pays Haut Languedoc et Vignobles au service de l'Habitat et du Logement, telle que détaillée ci-dessus, sur les plans de financement prévisionnels proposés, et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Monsieur le Président demande également à l'Assemblée de l'autoriser à engager, dès à présent, auprès des services de l'Etat, de la Région et du Département, les négociations préalables à l'obtention d'un Programme d'Intérêt Général, qui viendra prendre la relève de l'OPAHRR.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur la poursuite de l'action du Pays Haut Languedoc et Vignobles au service de l'Habitat et du Logement, telle que détaillée ci-dessus, sur les plans de financement prévisionnels proposés, autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision. Il autorise le Président à engager, dès à présent, auprès des services de l'Etat, de la Région et du Département, les négociations préalables à l'obtention d'un Programme d'Intérêt Général, qui viendra prendre la relève de l'OPAHRR.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 08 mars 2012.

Le Président
Francis BOUTES



SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

15 MARS 2012

LE COURRIER